

REUNION CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL

ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

SEANCE DU MERCREDI 26 JUIN 2019

PRESENTS MM. Grégory VERTE, Vincent GARNY et Bernard REMUE, Echevins;
M^{me} Catherine DE TROYER, MM. Michel DESCHUTTER, Thierry BENNERT, Julien GHOBERT, Bernard BUNTINX, M^{mes} Fabienne PETIBERGHEIN, Amandine HONHON, MM. Michel COENRAETS, Philippe de CARTIER d'YVES, M^{mes} Aurélie LAURENT, Anne LAMBELIN, Charlotte RIGO, M. Philippe LAUWERS, M^{me} Barbara LEFEVRE et M. Christian CHATELLE, Conseillers communaux;
M. Pierre VENDY, Directeur général.

M. Gaëtan PIRART, Président du CPAS ;
M^{me} Paola CONNOR, MM. Benjamin DEVEUSTER, Gérard DIVE, Stéphane SCHREURS, Claude SPINOIT, M^{me} Anne THIRY, M. Philip TINANT et M^{me} Bénédicte WINTQUIN, Membres du Conseil d'Action sociale.
M^{me} Laurence VANDER LINDEN, Directrice générale du CPAS.

EXCUSES M^{me} Patricia LEBON, Bourgmestre-Présidente;
M^{me} Sylvie VAN den EYNDE-CAYPHAS et M. Christophe HANIN, Echevins;
MM. Etienne DUBUISSON, Sylvain THIEBAUT, M^{me} Anne-Françoise JANS-JARDON, MM. Olivier CARDON de LICHTBUER et Andrea ZANAGLIO, Conseillers communaux;
M^{mes} Martine BIEMANS et Pascale VAN BEGIN, Membres du Conseil d'Action sociale.

Monsieur PIRART, Président du CPAS, préside et ouvre la séance à 18h00.

1. Synergies Commune/CPAS et économies d'échelles.

Monsieur PIRART, Président du CPAS, expose le contenu de la note figurant au dossier.

Monsieur DIVE déclare que son groupe soutient les synergies à Rixensart. Il émet une remarque concernant les jardins partagés de Rixensart : il n'y aurait pas de concession domaniale pour Genval et il demande de consacrer par écrit les missions, tâches, et responsabilités de chacun (D'Clic/Régie de Quartier/CPAS).

Monsieur PIRART précise que de commun accord, il a été décidé que D'Clic s'en occupait sur le terrain mais l'accord n'est que verbal.

Monsieur BENNERT pose des questions sur SOURDIMENSION.

Madame DE TROYER explique que c'est un projet qui a été amené par Madame Natacha VERSTRAETEN, Présidente du CPAS de Chaumont-Gistoux, qui vise à accompagner des personnes malentendantes dans leurs démarches administratives. Les partenaires dudit projet sont le service social communal, le service social du CPAS et la Province.

Monsieur LAUWERS demande quelques précisions sur les synergies au niveau de l'informatique. Il signale que le CPAS n'a pas été satisfait à 100 %, qu'il y a eu des difficultés auxquelles la Commune a dû faire face et qu'elle a été forcée de faire appel à une société externe, or ce service travaille sur des données confidentielles. Il demande si la solution actuelle est satisfaisante?

Monsieur PIRART répond que l'appel à une firme externe a amené des impacts positifs (comme par exemple une vision extérieure). Il se dit assez satisfait des contacts avec eux et des services rendus. La société a dû signer une clause de confidentialité et à l'heure actuelle aucun incident n'a été détecté. Il signale par ailleurs que la société a accès aux programmes mais pas aux données.

2. Rapport d'activités 2018 du CPAS – Présentation par le Président du CPAS.

Monsieur le Président présente le rapport d'activité 2018 du CPAS.

Madame LAURENT pose les questions suivantes :

1. Y a-t-il une liste d'attente pour les crèches? Si oui, combien d'inscrits?
2. Il y a eu 33 mises à l'emploi. Est-ce satisfaisant?
3. Les partenaires au niveau de l'emploi doivent-ils être locaux?

Pour la première question Madame WINTQUIN prend la parole et répond qu'il y a une liste commune avec l'asbl Rixenfant et qu'il y a environ 150 enfants qui sont en liste d'attente.

Monsieur PIRART précise que beaucoup de demandes ont pu être rencontrées avec l'ouverture de la nouvelle crèche du CPAS et de la crèche "Berceau de Zaza".

Pour la seconde question, Monsieur PIRART répond que la mise à l'emploi/la réinsertion professionnelle a connu un fort taux d'échec cette année (plus fort que les autres années), notamment dû aux différents cas personnels et particuliers des candidats. Néanmoins, il estime qu'une trentaine de personnes est un bon chiffre. Le CPAS essaye de diversifier l'offre (job administratif) et d'obtenir plus de partenaires extérieurs.

Pour la troisième question, Monsieur PIRART répond qu'ils ont des partenaires fidèles, comme Froidmont Insertion. Il signale également qu'il y a beaucoup plus de relations avec le local mais que le CPAS n'est pas du tout fermé lorsqu'une offre plus éloignée est proposée. Le CPAS effectue beaucoup d'insertion au sein de la Maison de repos. D'autres CPAS doivent également placer leurs bénéficiaires et il y a aussi une participation financière.

Monsieur DIVE remercie le Président pour cette présentation. Il affirme qu'il est important de reconnaître le travail quand il est bien accompli, les bénéficiaires peuvent s'en féliciter.

Le personnel est, en général, de qualité et de confiance.

Il salue également le travail particulièrement lourd pour l'ouverture des crèches, qui grâce aux compétences s'est déroulée sans problème.

Il signale qu'au niveau de la Maison de repos, il y a eu l'actualisation de la réglementation AVIQ, et que le service social du CPAS a dû intégrer la réforme du Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS). Les comptes montrent que les interventions du service social sont en augmentation.

Monsieur DIVE remercie la Directrice générale du CPAS car si les services fonctionnent correctement et en coordination, c'est grâce à elle.

Il remercie également le Président pour son écoute, le fait qu'il soutienne pleinement le travail qui peut se faire dans le consensualisme.

Néanmoins, il constate que financièrement, on a eu très chaud au niveau du compte et, que pour les années à venir, il y a une possibilité d'augmenter la capacité de la Maison de repos et le nombre de maisonnettes pour les personnes précarisées mais que pour éviter tout dérapage, il faudra veiller à obtenir des moyens supplémentaires, surtout si l'on ne veut pas épuiser les fonds de réserve, cela signifie que le CPAS ne pourra faire face à ces problèmes que si la dotation communale augmente aussi.

Monsieur SPINOIT signale qu'au niveau du Comité spécial du service social (CSSS), toutes tendances confondues, les Conseillers travaillent toujours en parfaite synergie. Le contrôle des comptes est réalisé avec un membre du groupe Ecolo et permet une reconnaissance du travail des assistants sociaux : on peut interpréter les chiffres comme on veut, mais fondamentalement, le travail se fait toujours dans le respect de la personne.

Il remercie également la Directrice générale du CPAS et le Président.

Madame DE TROYER demande quel est le nombre de bénévoles à la MR, quelle est la formation, l'encadrement pour ces bénévoles ?

Le Président répond qu'il y a 44 bénévoles ; il n'y a pas de plan de formation mais ils sont encadrés par l'assistante sociale ou l'éducateur animation.

Elle signale qu'elle n'a pas vu les repas dans le rapport et demande s'il existe toujours les repas pour les non-résidents ?

Le Président explique qu'il y a près de 24.000 repas distribués ; que les non-résidents de 60 ans et plus peuvent toujours bénéficier d'un repas à la maison de repos, mais les gens ne sont pas toujours au courant. Les repas distribués à La Hulpe sont en diminution.

Monsieur CARDON entre en séance à 18h55.

Madame DE TROYER estime qu'il serait intéressant d'avoir une brochure d'information pour les nouveaux résidents.

Monsieur PIRART informe qu'un projet de brochure renseignant tous les services du CPAS et leurs coordonnées a été distribué au Conseil de l'Action sociale et qu'il espère pouvoir le distribuer à la population prochainement

Suite au renouvellement du Conseil consultatif communal des Aînés et du Conseil de l'Action sociale, les données du sondage réalisé leur ont été communiquées il y a seulement un mois, donc c'est en cours de traitement.

Monsieur CHATELLE s'inquiète de la problématique de la précarité alimentaire. Il ne trouve en effet pas normal que des gens doivent se tourner vers des associations, comme Saint-Vincent de Paul,... il y a des catégories de gens qu'on ne voit pas, qu'on n'entend pas.

La Commune a-t-elle une stratégie (exemple : CPAS qui place des frigos partagés) ?

Il demande une réflexion sur ce sujet, car le problème est grandissant, et il souhaite que l'on revienne avec des pistes.

Monsieur PIRART signale que le CPAS est bien conscient de ce problème et que le point a été abordé il y a 2 mois avec le service social. On a analysé l'idée des frigos solidaires; cette dernière semble bonne mais cela crée de nombreux problèmes (il faudrait s'assurer qu'ils soient bien fermés pour éviter les rats, par exemple ; il faut s'assurer qu'ils soient accessibles tout le temps mais les gens ne franchissent pas facilement le pas). Il signale qu'on a l'idée d'en mettre un mais qu'il faut trouver une personne relais qui s'en occupe. L'épicerie sociale semble être une meilleure solution et s'appuie sur l'accompagnement et le long terme.

Monsieur VERTE signale que l'alimentation saine, y compris l'aide alimentaire, fait partie du PCS développé par D'Clic, d'où la création de synergies et de cohérence entre les acteurs de terrain.

Monsieur BUNTINX trouve qu'il ne faut pas négliger les synergies entre les acteurs de l'action sociale et les commerçants locaux, qui mettent à disposition des personnes défavorisées certains produits via d'autres apports, d'autres idées (comme par exemple les "produits suspendus").

Monsieur PIRART indique que La Hulpe a essayé les produits suspendus, beaucoup de commerçants proposaient mais peu de gens osaient les prendre. Il faut peut-être réfléchir à la formule « redistribution des vivres proches de la date de péremption », on a déjà des partenariats (D'Clic le fait aussi avec croque-midi). Il signale également que 166 tonnes ont été distribuées en 2018 ainsi que des colis alimentaires véhiculés par le CPAS (Saint-Vincent de Paul). Il trouve que l'idéal serait d'avoir un point dans chaque commune pour le rapprochement.

Madame LAURENT se pose des questions quant à la précarité énergétique. Elle demande si la synergie fonctionne bien et quel en est le bilan.

Monsieur PIRART répond qu'un assistant social est à temps plein pour la précarité énergétique. Pour le faire connaître ainsi que sa mission, il participe à l'Agenda 21 et au village agenda 21 des fêtes de septembre (publicité et connaissance du travail de terrain).

Monsieur LAUWERS se demande ce qu'il en est des synergies avec l'écopasseur de la Commune. Il trouve le rapport annuel très intéressant. Il relève qu'à quelques endroits, il y a des comparaisons pluri-annuelles, dans la présentation et qu'il serait intéressant de le développer pour d'autres services.

Au niveau des repas, il mentionne l'essai de cahier des charges commun entre la Commune et la cuisine centrale, mais ce n'est pas de même nature pour les écoles (plus dans l'éco-responsable) et le CPAS. Il se demande s'il n'y a aucune marge de manoeuvre pour ajouter du bio dans l'éco-responsable.

Un autre point sur lequel il revient est les aides loyer : elles sont en augmentation en 2018. Ce type d'aide est très important pour permettre aux personnes de rester à Rixensart. L'aide énergétique s'adresse aux propriétaires des biens, c'est intéressant mais l'aide loyer reste aussi très importante en attendant les gros investissements en logements sociaux, même si on sait que cela coûte plus cher au CPAS car ce n'est pas subsidié.

Monsieur PIRART répond par rapport à la cuisine : le marché actuel se termine l'année prochaine et le cahier des charges des écoles n'est pas plus dans le durable que celui du CPAS. Le partenaire actuel n'est pas contre et est entré dans le Green Deal.

Monsieur DIVE revient sur l'amélioration des performances énergétiques; on a affaire à un public plus large que celui du CPAS. Il souhaite que la communication aille au-delà de la brochure, qu'il y ait une présence dans diverses activités pour montrer que le CPAS n'est pas uniquement destiné à un public précarisé.

Il fait remarquer qu'à la page 104, on parle des "métiers plus féminins", formulation à éviter.

Monsieur PIRART répond que cela concerne la Régie de quartier, où les activités sont axées sur le bâtiment et les candidats sont surtout masculins, or d'autres professions sont intéressées par ce dispositif.

Monsieur BENNERT se réjouit du taux d'occupation (98%) de la Maison de repos. Il demande combien de maisonnettes sont occupées et quel est leur taux de remplissage ?

Monsieur PIRART signale qu'il y a environ une cinquantaine de maisonnettes qui sont occupées. Par rapport au taux de remplissage, c'est un peu moins important car dès qu'un logement se libère, on le rénove ce qui crée un vide locatif volontaire. En dehors de cela, le taux de remplissage serait maximal, soit 100 %.

Monsieur LAUWERS s'interroge au niveau des loyers des maisonnettes. Ils sont assez élevés et certaines personnes évitent de franchir le pas même s'il y a des aides possibles. Il souligne que le service logement est en boni et qu'il y a un fond de réserve pour financer les travaux de rénovation.

Monsieur PIRART signale que ledit service est en bénéfice car les logements sont amortis depuis longtemps et en fonctionnement, on a peu de dépenses par rapport aux rentrées, mais on crée un fond de réserve avec le boni du service pour permettre l'entretien et la rénovation des logements.

La séance est clôturée à 19h22'.

PAR LES CONSEILS :

Le Directeur général,
(s) Pierre VENDY.

Le Président du Conseil communal,
(s) Gaëtan PIRART.

La Directrice générale du CPAS,
(s) Laurence VANDER LINDEN.

Le Président du CPAS,
(s) Gaëtan PIRART.